Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_078-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_078 - ADMINISTRATION GENERALE - Création des Comités

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Pour rappel, lors de la mandature 2020-2026, le Conseil Communautaire avait validé la création de 4 comités :

- Comité Aménagement et cadre de vie (avec 2 vice-présidences) composé de : 2 Vice-Présidents délégués à la thématique et 3 membres par commune (2 titulaires et 1 suppléant),
- Comité Service à la population (avec 1 vice-présidence) composé du : Vice-Président délégué à la thématique et 3 membres par commune (2 titulaires et 1 suppléant),
- Comité Culture composé du : Vice-Président délégué à la thématique et 2 membres par commune (1 Titulaire et 1 suppléant)
- Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti (avec 2 vice-présidences) composé de : 2 Vice-Présidents délégués à la thématique et 3 membres par commune (2 titulaires et 1 suppléant),

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_078-DE

Pour cette nouvelle mandature 2026-2032, sur proposition des membres du bureau communautaire réunis le 16 avril 2026,

M. Le Président propose la création des 3 comités suivants :

- ***Comité Aménagement et Transitions-Mobilités*** *(avec 2 vice-présidences) composé de : 2 Vice-Présidents délégués à la thématique Aménagement et à la thématique Transitions-Plan Climat-Mobilités, et* ***3 membres par commune (2 titulaires et 1 suppléant),***
- ***Comité Culture*** *composé du : Vice-Président délégué à la thématique (affaires culturelles et réseaux des médiathèques), et* ***2 membres par commune (1 Titulaire et 1 suppléant) ;***
- ***Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti*** *(avec 2 vice-présidences) composé de : 2 Vice-Présidents délégués à la thématique Déchets et à la thématique Services techniques/ Équipements communautaires, et* ***3 membres par commune (2 titulaires et 1 suppléant).***

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la création des comités proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT